
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 18 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0258

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0259

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0260

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0261

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 0262

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015, pour les festivals et événements suivants :
 - Festival international de jazz de Montréal;
 - Festival Juste pour rire;
 - Montréal complètement cirque;
 - Montréal en lumière;
 - FrancoFolies de Montréal;
 - Festival TransAmériques;
 - Festival du nouveau cinéma;
 - Rendez-vous du cinéma québécois;
 - Féria du vélo;
 - Festival Mode & Design Montréal;
 - Festival international Nuits d'Afrique;
 - Volet marchés et vitrines culturels et créatifs;
- 2- d'approuver un montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 3- d'approuver la bonification du soutien financier accordé à ces festivals et événements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1150018002

CE15 0263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents, dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, qui sera assumé par les Villes liées, selon leur demande;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145035009

CE15 0264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145035012

CE15 0265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Systèmes Testforce inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13970 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145035011

CE15 0266

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective intervenue avec Insta-Mix inc. (CE12 0568), pour la fourniture et la livraison, sur demande, par camion-citerne épandeur, d'émulsion de bitume utilisée comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1155331003

CE15 0267

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture de housses extérieures pour les vestes pare-balles pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13977 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146135008

CE15 0268

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Produits Mobilicab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de dix voiturettes électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 407,95 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14063, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150715001

CE15 0269

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois à compter de son approbation, pour la fourniture sur demande de filtres, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13481 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145983005

CE15 0270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151673002

CE15 0271

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à L&T Instruments inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un gyroscope, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 043,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 14-13988;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141477026

CE15 0272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1141029006

CE15 0273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214710 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151009001

CE15 0274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière », pour une somme maximale de 144 999,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels avec cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1153426001

CE15 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville et Les productions au singulier S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 321 930 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153815001

CE15 0276

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Inspec-Sol inc., plus bas soumissionnaire conforme pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 327 842,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1557.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146850002

CE15 0277

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième modification du sous-Bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, pour une période de 5 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2015, des locaux d'une superficie d'environ 3 762,85 mètres carrés (40 503 pi²), au 2^e étage de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, moyennant un loyer annuel de 1 175 850,19 \$, taxes incluses, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154565001

CE15 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 270 000 \$, à la Corporation du Théâtre Outremont, soit 390 000 \$ en 2015, et de 440 000 \$, pour les années 2016 et 2017, pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Outremont;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont, établissant les modalités et conditions de versement d'un soutien financier total de 1 320 000 \$ afin de tenir compte d'un montant de 50 000 \$ déjà accordé en vertu de la résolution CE15 0065;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada inc.);
- 4- d'autoriser le transfert de crédits de 250 000 \$ du budget du Service de la culture à celui du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble pour l'année 2015 et d'ajuster en conséquence les bases budgétaires des deux Services (culture et SGPI), à compter de 2016;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144639004

CE15 0279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 10 500 \$, relativement à un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire, du 1^{er} au 29 avril 2015;
- 2- de verser ce soutien financier au compte « Groupe Haïti, école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1153376001

CE15 0280

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ aux 39 organismes ci-dessous mentionnés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	
Alchimies, Créations et Cultures / 16 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$
Art Souterrain / 7 ^e Festival Art Souterrain	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 16 ^e Festival Elektra	30 000 \$
Coup de cœur francophone - 29 ^e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 20 ^e édition	15 000 \$
Festi Blues - 18 ^e édition	5 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 20 ^e édition	30 000 \$
Festival Fantasia - 19 ^e Festival international de films Fantasia	50 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 21 ^e édition	25 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 14 ^e édition	45 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 17 ^e édition	25 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 17 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Festival ZooFest - 7 ^e édition	15 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 17 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Mutek - 16 ^e édition	50 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 11 ^e édition	15 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 18 ^e édition	40 000 \$
Société de musique contemporaine du Québec / 7 ^e Festival Montréal/Nouvelles Musiques (MNM)	30 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 24 ^e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30 ^e édition	25 000 \$
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$	
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 9 ^e édition	12 500 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 10 ^e édition	15 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 7 ^e édition	5 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L. / 13 ^e Festival Quartiers Danses	7 500 \$

Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 28 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$
Festival BD de Montréal - 4 ^e édition	10 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 8 ^e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 14 ^e édition	15 000 \$
Festival interculturel du conte - 13 ^e biennale	10 000 \$
Les Escapes Improbables de Montréal - 12 ^e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / 4 ^e Festival Phénomèna	15 000 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16 ^e édition	14 500 \$
Maison de la poésie / 16 ^e Festival de la poésie	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / 13 ^e Festival Montréal Baroque	12 500 \$
OFFTA (Le) / OFFTA - 9 ^e édition	7 500 \$
Société des Arts Libres et Actuels / 15 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 23 ^e édition	10 000 \$
Théâtre MainLine / 25 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$
Viva! Art Action Montréal - 5 ^e édition	5 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151197001

CE15 0281

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

- | | |
|--|-----------|
| - Festival international du film sur l'art | 60 000 \$ |
| - Mois de la photo à Montréal | 60 000 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1151197002

CE15 0282

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion de l'édition 2015 du salon StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153931001

CE15 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie en reconnaissance de son travail en faveur d'Espace pour la vie, entre sa création et le 31 décembre 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie;
- 4- d'approuver l'enregistrement d'une écriture de journal qui permettra de régulariser le compte à recevoir de 600 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150348001

CE15 0284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1140348001

CE15 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016 à la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1145917005

CE15 0286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Léonard, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155917001

CE15 0287

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confier à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) le mandat de réaliser une étude économique sur Montréal pour une dépense totale de 105 000 Euros (± 150 000 \$ CAN), taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'accord de contribution à intervenir entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de réalisation de l'étude;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154784002

CE15 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146841001

CE15 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de contrat de cession entre la Ville et Bixi Montréal, auquel intervient Cyclo Chrome inc., par lequel la Ville cède à Bixi Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans le cadre de l'entente conclue le 1^{er} mai 2014 avec Cyclo Chrome inc. (CM14 0410).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154368002

CE15 0290

Il est

RÉSOLU :

de nommer aux sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour le mandat 2015-2017, les représentants de la Ville de Montréal suivants :

- M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif;
- Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1154784001

CE15 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création de quatre (4) postes permanents de conseiller en planification budgétaire au Service de la performance organisationnelle (SPO), à compter du 22 novembre 2014;
- 2 - d'autoriser en 2015, un virement budgétaire de 492 882 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle, pour le financement de ces 4 postes;
- 3 - d'autoriser l'ajustement de 492 882 \$ à la base budgétaire du SPO pour les années 2016 et subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146083001

CE15 0292

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le versement d'une somme totale de 177 970 \$ aux propriétaires des immeubles sis du 12484 au 12500, rue Cousineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vue de la réalisation de travaux d'amélioration;
- 2 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer et signer tout document encadrant l'entente avec les propriétaires concernés;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146413008

CE15 0293

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour des dossiers 9165-5779 Québec inc. contre la Ville de Montréal ainsi que Sean Murphy et als. contre la Ville de Montréal et als., pour la somme de 1 850 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Chantal Bruyère, de la Direction des affaires civiles, les chèques suivants :
 - 1 379 657 \$ à l'ordre de Miller Thomson en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;
 - 302 851 \$ à l'ordre de Donati Maisonneuve en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;
 - 167 492 \$ à l'ordre de Me Lionel Liber en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153219001

CE15 0294

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour du litige découlant de la défectuosité des bases des filtres Wix 46893 et 546893, en capital, intérêts et frais en contrepartie du paiement par Wix de la somme de 1 063 436,83 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153302001

CE15 0295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal;
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi 28 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1154784006

CE15 0296

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1151180001

CE15 0297

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 février 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 février 2015 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2024, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;

15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1151629002

CE15 0298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 février 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 100 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 100 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 février 2015 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 100 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er décembre 2034, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;

8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0299

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142622006

CE15 0300

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil d'agglomération :

2 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook, tel que délimité au plan intitulé « Contrôle intérimaire: Site de Meadowbrook » joint à l'annexe A de la résolution de contrôle intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150219001

CE15 0301

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1153838003

CE15 0302

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156707001

CE15 0303

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156620001

CE15 0304

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153838001

CE15 0305

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153838002

CE15 0306

Vu la résolution CA14 22 0482 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 4 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1143253003

CE15 0307

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1146316001

CE15 0308

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1150504003

CE15 0309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement régissant la cuisine de rue », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1151180002

CE15 0310

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1150498001

CE15 0311

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079002

CE15 0312

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$ + incidences : 1 820 923,95 \$) - Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624004

Levée de la séance à 10 h 17

70.001

Les résolutions CE15 0258 à CE15 0312 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville